

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 23 septembre 2011
(convocation du 12 septembre 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine,
M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic,
M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle,
M. LABARDIN Michel, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick,
M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean,
M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte,
M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques,
M. BOUSQUET Ludovic, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie,
M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie,
M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick,
M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine,
Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul,
M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre,
Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda,
M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain,
M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle,
M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien,
M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry,
Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel	M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita	M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude entre 9 h 50 et 12 h
M. CAZABONNE Didier à M. Alain CAZABONNE à partir de 11 h 35	M. MERCIER Michel à M. AMBRY Stéphane
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude	M. MOGA Alain à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 30
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques	M. MOULINIER Maxime à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic	M. PAILLART Vincent à M. COUTURIER Jean-Louis
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques	M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10H et à partir de 11H	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude	M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
Mme BALLOT Chantal à Mme EWANS Marie-Christine	M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle	M. REIFFERS Josy à M. LOTHAIRE Pierre à partir de 10 h 50
M. BRUGERE Nicolas à M. DUART Patrick	M. ROUVEYRE Matthieu à Mme TERRAZA Brigitte jusqu'à 10 h 20
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte	M. SENE Malick à Mme FOURCADE Paulette
M. CAZENAVE Charles à Mme TOUTON Elisabeth	M. SIBE Maxime à Mme PARCELIER Muriel à partir de 11 h 45
Mlle DELTIPLE Nathalie à Mlle EL KHADIR Samira	M. SOLARI Joël à M. DAVID Jean-Louis
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle	M. TRIJOLET Thierry à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 30

LA SEANCE EST OUVERTE

**Commune de Talence - Travaux de réaménagement de la salle de la Médoquine
- Subvention d'équipement de la Communauté Urbaine - Convention - Décision -
Autorisation**

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'Espace Médoquine, propriété de la Ville de Talence, sis 224, Cours du Maréchal Gallieni, 33400 - Talence, cadastré section AI n141, existe depuis 20 ans et a pris toute sa place dans le paysage économique et culturel bordelais du fait qu'il offre une salle modulable permettant d'accueillir différents types de manifestations pour un public de 3 000 personnes.

L'intense utilisation de la salle pour des conventions, congrès, concours, concerts, spectacles, etc....., nécessite aujourd'hui une remise à niveau des équipements répondant aux normes actuelles de confort, de sécurité, d'accessibilité, et de fonctionnalité.

Le procès-verbal de visite du 23 juin 2009 de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et de la sous-commission départementale spécialisée dans le domaine de la sécurité contre l'incendie et la panique dans les ERP et IGH a émis un avis favorable à la continuité du fonctionnement de la salle sous réserve de la réalisation de travaux destinés à assurer la sécurité et l'accessibilité du bâtiment.

Au mois de mai 2010, la ville de Talence a missionné le cabinet CETAB Ingénierie pour réaliser une mission de diagnostics techniques de la salle de spectacles de la Médoquine à Talence. Le résultat de cette étude a démontré la nécessité d'opérer les travaux nécessaires à la mise en conformité des installations dans le cadre d'une démarche environnementale.

Le projet de réaménagement de la salle de la Médoquine proposé vise à rehausser l'image de la salle, indispensable pour satisfaire la clientèle des secteurs économiques et culturels, tout en répondant à l'évolution des normes techniques de sécurité et d'accessibilité.

Les travaux concernant l'ensemble du bâtiment et de ses équipements porteront sur :

- le remplacement des dômes des salons,
- l'étanchéité et la peinture du bloc scénique,
- le traitement des structures métalliques apparentes,
- le remplacement du système de sécurité incendie,

- la réfection des sanitaires avec mise aux normes d'accessibilité PMR,
- l'amélioration du système de traitement de l'air,
- la conformité de l'installation électrique.

L'ensemble de ces travaux qui ont débuté en 2011, se dérouleront en 2012, 2013 et 2014, conformément à l'échéancier pluri – annuel ci-après, proposé par la Ville de Talence:

Intitulé	2011	2012	2013	2014
Coût des travaux € H.T	454 455,41	573 125	455 000	872 300
Durée des travaux	4 mois et ½	3 mois et ½	4 mois et 1/2	3 mois et ½
Coût salle	100 000,00	60 000	100 000	60 000
Coût installation chantier	25 000,00	25 000	25 000	25 000
Total annuel H.T hors traitement amiante	579 455,41	658 125	580 000	957 300
Total général € H.T avec traitement amiante	2 774 880,41			

Dans le cadre de la réalisation de ces travaux d'équipement, la commune de Talence a sollicité la participation financière de la Communauté Urbaine à hauteur de 250 000 €, inscrite dans la fiche n° 10 du contrat de co-développement 2009- 2011 passé entre la Communauté Urbaine et la commune de Talence.

Le tableau ci - après retrace les postes de dépenses engendrés par ces travaux dont le montant s'élève, à 579 455,41 € H.T (hors traitement amiante):

DEPENSES	€ H.T	RECETTES	€ H.T
Réfection des dômes	142 297,93	Ville de Talence	329 455,41
Etanchéité et peinture extérieur bloc scénique	127 789,26	CUB	250 000,00
Préservation des structures métalliques	29 737,49		
Mise en conformité sécurité incendie	8 895,85		
Travaux sécurité incendie	150 000,00		
Accessibilité PMR	60 000,00		
Mise en conformité électrique	45 734,88		
Etude du traitement de l'air	15 000,00		
TOTAL	579 455,41	TOTAL	579 455,41

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU l'article L5215 - 26 Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que la salle de la Médoquine est un lieu où se passe une partie de l'animation culturelle du territoire qui contribue à renforcer l'attractivité de l'agglomération bordelaise.

DECIDE

Article 1 : il est attribué une subvention d'équipement de 250 000 € à la ville de Talence pour les travaux d'aménagement de la salle de la Médoquine, sur un montant de dépenses subventionnable H.T de 579 755,41 €, conformément à la fiche n° 10 du contrat de co-développement passé entre la Communauté Urbaine et la Ville de Talence.

Article 2 : Monsieur le Président est habilité à signer la convention ci-annexée prévoyant les conditions de règlement de la subvention communautaire,

Article 3 : le montant afférant à cette dépense sera imputé sur le budget de l'exercice en cours, chapitre 204, article 204 141, fonction 900, CRB BD00, Programme DA1121.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 OCTOBRE 2011

PUBLIÉ LE : 6 OCTOBRE 2011

M. NICOLAS FLORIAN